

## *Compte-rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds*

<p>L'an DEUX MILLE VINGT DEUX Le 12 janvier à 20 heures, légalement convoqué Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Surfonds, sous la présidence d'Emmanuelle MALLET 1<sup>ière</sup> Adjointe. <b>Étaient présents</b> : Mesdames E. Mallet – A. Herrault - S. Foret - F. Vaussourd et Messieurs C. Séchet - D. Voisin - H. Garnier – X. Champion <b>Absents excusés</b>: F. Matrassou - M. Blavette (donne pouvoir à Mme Foret) – A. Dutertre (donne pouvoir à Mme Mallet) <b>Secrétaire de séance</b> : F. Vaussourd <b>Assistait également à la réunion</b> : F. Tuytten secrétaire de mairie</p>	<p><u>Date de convocation</u> 06/01/2022</p> <p><u>Date d'affichage</u> 25/01/2022</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 10</p>
--	--

Mme F. Vaussourd est élue secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu des réunions du 8 décembre 2021 :**

Après lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2021, les membres présents à cette réunion ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

Mme la 1<sup>ière</sup> Adjointe demande à l'assemblée de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour un point : Délibération relative au renouvellement de la convention pour la mise à disposition à titre gratuit des 2 plateformes de téléservice pour les actes dématérialisés et des marchés publics.

L'assemblée accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

### **Délibération relative au renouvellement de la convention de mise à disposition des 2 plateformes de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et de la dématérialisation des marchés public avec l'Etat et le Département de la Sarthe**

Mme la 1<sup>ière</sup> Adjointe rappelle que dans le cadre du développement de l'administration électronique, que le Département de la Sarthe a décidé de mettre à disposition deux plateformes à titre gratuit:

- Une première pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Une seconde pour la dématérialisation des marchés publics (de la publicité à la notification électronique des contrats).

Depuis 2010, la commune de Surfonds utilise ces 2 plateformes.

Le Département a reconduit la mise à disposition à titre gratuit, des deux plateformes de téléservices dont l'échéance arrivait à son terme le 31 décembre 2021.

Mme la 1<sup>ière</sup> adjointe demande au Conseil de délibérer afin de renouveler l'adhésion aux 2 plateformes

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

**Accepte** le renouvellement de l'adhésion aux 2 plateformes de télétransmission soumis au contrôle de l'égalité et la dématérialisation des marchés publics avec l'Etat et le Département de la Sarthe.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition aux 2 plateformes.

### **1-Délibération relative à l'autorisation de dépenses en section investissement avant le vote du budget primitif 2022**

Mme la 1<sup>ière</sup> adjointe expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*En outre jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »*

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, seront inscrits au budget lors de son adoption.  
 Mme la 1<sup>ière</sup> adjointe demande l'autorisation au Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget Principal comme suit :

Chapitre	BP 2021	25%
21 : Immobilisations corporelles	8 244.83 €	2 061.21 €
TOTAL		2 061.21 €

Répartis comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Investissement votés
23	Installations, matériel et outillage tech	2315	2 061.21 €
TOTAL			2 061.21 €

Après avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**Autorise** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2021.

## Travaux des commissions

### Commission Travaux :

➔ Il faudra prévoir des travaux de plomberie à la salle polyvalente car des locataires ont rencontré des gros soucis d'évacuation des eaux usées.

➔ Voirie : remarques sur des imperfections (creux et bosses) des travaux de réfection aux chemin du Buisson. Ornières sur le remblai récent Route d'Ardenay. Une visite de fin de travaux sera demandée avec la société

➔ A voir les coulures blanches sur la réfection du muret de la mairie

Une réunion de la commission est prévue le 19 janvier prochain.

### Commission Culture :

M. Garnier rappelle que vu la crise sanitaire les vœux sont malheureusement annulés.

Il rappelle également les manifestations organisées par le comité des fêtes : carnaval, bric à brac, tournoi de pétanque...

Pour la commune :

- Un quiz fin mars si la situation sanitaire le permet
- Le concours des maisons fleuries en juin juillet
- Un week-end lors des journées du patrimoine les 17 et 18 septembre 2022 avec une chorale à l'église une exposition côté salle polyvalente et un escape game
- Un quiz d'automne en octobre novembre
- A voir une rencontre sportive au city stade avec les enfants.
- La fête du 14 juillet programmée le 23 juillet en collaboration avec le comité des fêtes qui se chargera de la partie buvette. Avec ensuite en fin de soirée le feu d'artifice (à commander en mars avril)

### Commission Enfance et scolarité :

Il est souligné que compte-tenu de la crise sanitaire et de recrudescence de l'épidémie, l'organisation des écoles et des parents est très compliquée.

### Commission finances :

M. Champion propose la date du 22 février 2022 à 19h30 pour une réunion de la commission afin de préparer le budget 2022

### Commission Communication :

Les cartes de vœux sont prêtes mais il y a des soucis d'impression. Elles seront distribuées vers le 17 janvier prochain.

Afin de préparer le prochain Surfonds Info, M. Séchet propose une réunion de la commission le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 à 19h30

## Questions et informations diverses

Mme la 1<sup>ière</sup> Adjointe informe que :

- Commerce : Dans le cadre de la demande d'expulsion relative aux loyers impayés, l'exploitant du commerce est convoqué au Tribunal judiciaire du Mans le 21 janvier prochain.
- Recensement de la population : 344 Surfondaises et Surfondais (339 à vivre à Surfonds et 5 résidences secondaires). Prochain recensement de la population en 2023.
- Fin des cours de fitness : pas assez de monde.
- Urbanisme : Un permis de construire a été déposé pour la construction d'un hangar agricole sur la commune du Breil sur Merize avec une demande d'autorisation d'accès sur la Route des Chênes. La commune de Surfonds ne se prononcera qu'après une rencontre sur le terrain avec le demandeur et les élus des 2 communes.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30**  
**Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 12 janvier 2022**

<b>Nom et Prénom de l'élu(e)</b>	<b>Présent (e)</b>	<b>Absent(e)</b>	<b>Signature</b>
DUTERTRE Alain		X	(donne pour à Mme Mallet)
MALLET Emmanuelle	X		
GARNIER Harold	X		
CHAMPION Xavier	X		
BLAVETTE Mélanie		X	(donne pouvoir à Mme Foret)
HERRAULT Aline	X		
SÉCHET Cyril	X		
FORET Stéphanie	X		
VOISIN David	X		
MATRASSOU Francis		X	
VAUSSOURD Florence	X		